Mairie du Boullay-Thierry

B.T. INFO N ° 22

Novembre-Décembre 2023

Décisions adoptées par le Conseil municipal lors de la séance du 29 novembre 2023
Présent(e)s : *Mmes Delacourt, Guérin, Perret-Gentil / MM. Giroux, Jouatel, Alvarez, Besnard, Cottin, Dony, Poquet, Rollet.* Absent(e)s / Excusé(e)s : *Mme Polvé / MM. Gaulupeau, Dufour, Mauduit.*

Le Boullay-Thierry au sein de l'Agglomération du Pays de Dreux

1 — Gestion de l'eau *(Délib. 2023-034)* : Dans le sillage du transfert de cette compétence à l'Agglo *(cf Délib. 2023-030)*, le budget communal 2023 a été corrigé afin d'intégrer, sur le plan comptable, le transfert effectif des résultats des sections 'Investissement' et 'Fonctionnement' du budget 'Eau 2022'.

2 — Service d'incendie et de secours des communes (S.D.I.S.) *(Délib. 2023-037)* : Le transfert à l'Agglo de la gestion des contributions financières correspondantes à ce service augmentera l'attractivité fiscale de cette dernière, sans que cela affecte les budgets des communes membres.

Frédéric GIROUX
et l'ensemble de l'équipe municipale
souhaitent d'excellentes fêtes à tous les Booléterriciens. Ils formulent des vœux pour que 2024, malgré une actualité préoccupante à bien des titres, se révèle finalement une année positive et bénéfique pour tous dans un espace de vie embelli et chaleureux.

Mairie
2 rue du Vieux-Puits
28210 LE BOULLAY-THIERRY
Tél. 02 37 38 32 71
mairie.boullaythierry@wanadoo.fr
https://www.le-boullay-thierry.com

Horaires :
* Mardi : Secrétariat joignable par téléphone ou par mail, uniquement (09h00/12h00 et 13h00/17h30)
* Mercredi : 10h00/12h00 et 14h00/18h30 (permanence de M. le Maire l'après-midi)
* Vendredi : Secrétariat joignable par téléphone ou par mail, uniquement (09h00/15h30)
* 1er Samedi du mois : 09h00/12h00 (permanence de M. le Maire et du secrétariat)
* 3ème Samedi du mois : 09h00/12h00 (permanence des adjoints).

La Mairie sera fermée du 27 décembre (19H) au 09 janvier (14H).

Préservation de la qualité architecturale et urbanistique de notre « cœur de ville » / Adaptation du PLU

(Délib. 2023-033 et 2023-038)

L'attractivité de la commune du Boullay-Thierry est, assez logiquement conditionnée pour une large part par l'aspect des bâtiments qui composent son centre-ville. Dans une perspective stratégique à 10 ans de renouvellement urbain maîtrisé, il importe donc de disposer du cadre adéquat pour garantir à la fois esthétique, accessibilité, densité d'occupation et préservation d'un « poumon vert » profitable à tous. A cette fin, le Conseil municipal a décidé de lancer les études d'adaptation du PLU (adopté en 2014), en liaison avec le service compétent de l'Agglo du Pays de Dreux.

Ce bulletin, destiné à l'information des habitants, **n'a pas de valeur juridique**.
Seule, la Mairie est habilitée à fournir une information officielle aux administrés.

Mes aides 28 : accéder plus aisément aux aides sociales

Face à la complexité du dispositif des politiques sociales (multitude d'acteurs, d'aides et de dispositifs) et des difficultés d'accès pour certains administrés à leurs droits, le Conseil départemental d'Eure-et-Loir et les services de l'Etat ont développé un outil numérique d'aide à l'information et à l'orientation des usagers : mesaides28.fr.

De nombreux acteurs des solidarités sont partenaires de cet outil : le Conseil départemental d'Eure-et-Loir, l'Etat, la CAF, la CARSAT, la CPAM, les Missions locales, la MSA, Pôle emploi, les Points Justice, etc.

Cet outil numérique a été construit autour de 3 axes : Clarté, Efficacité et Proximité. En effet, il intègre à la fois l'information liée aux aides et dispositifs nationaux et aux aides et dispositifs locaux de l'ensemble des partenaires de l'outil (Clarté), un simulateur de droits (Efficacité), mais aussi l'ensemble des lieux d'accueil et de permanence au plus près de chez soi (Proximité).

Collecte des déchets / Dispositions applicables dès le 01/01/2024

Le compostage étant devenu obligatoire, les conteneurs verts ne feront plus l'objet d'un ramassage périodique.

Le calendrier de collecte des deux autres types de conteneurs sera diffusé incessamment et sera disponible sur l'application gratuite « Mes déchets — Agglo Pays Dreux » [https://www.dreux-agglomeration.fr/actualite/gerer-mes-dechets-avec-lappli-cest-easy/].

Alors que le précédent programme est en cours de finalisation et qu'il a permis à 11 projets d'être conventionnés et donc d'obtenir, à terme, le versement d'une subvention, l'Agglo du Pays de Dreux bénéficie d'un nouveau programme LEADER pour la période 2023-2027 (« Bien vivre en Pays de Dreux, pays de la nature royale »).

LEADER (« Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale ») est une initiative de l'Union européenne qui vise à soutenir des projets publics ou privés qui favorisent le développement des zones rurales et créent des emplois. Grâce à une enveloppe dédiée de 872.000 euros, ce nouveau programme permettra de cofinancer des projets innovants de développement local, en lien avec le tourisme, l'économie de proximité, les services...

Le Groupe d'Action Local (GAL), collège mixte public/privé de 48 membres qui pilote ce programme, a été officiellement mis en place le 20 octobre dernier. Olivier Marleix, Député d'Eure-et-Loir, en est le Président et Samuel de Smet, cultivateur (ferme de Badonville, à Broué), en est le Co-président.

Bulletin municipal 2024 / Tarif (TTC) de facturation des annonceurs *(Délib. 2023-039)* : 1/4 de page : 50 € - 1/2 page : 80 € - Page entière : 100 € - Couverture : 200 €.

Agenda de la commune et des associations

- 17 décembre (15 H 00) : Noël des enfants (spectacle)

- 24 décembre : Passage du Père Noël dans les rues du Boullay-Thierry et de Minières

- 14 janvier (16 H 30) : Galette des rois (A.C.S.B.T.)

- 20 janvier (11 H 00) : Vœux de la municipalité, accueil des nouveaux habitants. Tous les Booléterriciens sont les bienvenus pour partager ce moment de convivialité.

- 26 janvier : AG de l'A.P.B.T.

Bibliothèque associative : accueil le samedi 6 janvier 2024 (16 H 30), sous réserve de la disponibilité de la salle (A.P.B.T.).

Alertes — Urgences : Soyez informé(e)s **sans délai** en téléchargeant (sur votre téléphone portable, PC ou tablette) l'application « PanneauPocket » : https://ww.panneaupocket.com